



Sommaire :

- * Le mot de la municipalité
- * Dernières modifications
- * Compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre
- * Manifestations
- * Communiqué
- * Infos pratiques

JANVIER 2010 n° 162

Horaire d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 17 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 17 h
Vendredi	8 h 00 - 12 h

HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi	9 h - 11 h 45 14 h - 17 h 45
Mardi	FERMEE
Mercredi	9 h - 11 h 45
Jeudi	14 h - 17 h 45
Vendredi	9 h - 11 h 45
Samedi	9 h - 11 h 45 14 h - 17 h 45



Service client
09 69 32 04 04

En cas de coupure ou d'imprévu
Message flash



Mensuel d'information communale de St Barthélemy,
les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés
par mail mairie.saintbarth@wanadoo.fr **avant le 20 de chaque mois**
Rédaction—Administration et impression - Mairie de St Barthélemy



BONNE ANNEE 2010

Le changement d'année est un moment particulier, un jalon sur le cours régulier du temps. C'est une occasion privilégiée pour considérer le passé et envisager l'avenir.

Lors de l'année écoulée, au niveau de notre commune, diverses réalisations ont vu le jour. La cantine a été rénovée et équipée. Le stade a été l'objet d'un gros investissement destiné à le mettre en conformité et lui permettre de remplir pleinement ses missions. Des travaux de moindre importance ont été effectués : renforcement des berges du Suzon, mise en place de signalétique...

En 2010, dès que les conditions météorologiques le permettront nous finaliserons les travaux déjà avancés du stade.

L'avenir de l'ancienne tannerie devra se dessiner puis se déterminer dans la réflexion et la concertation, à la lumière des études engagées avec la Communauté de Communes.

L'aménagement de la RD 519 est un objectif prioritaire. Dès cette année nous espérons réaliser le plateau surélevé au niveau des arrêts de car en face du lotissement "le Clos Vert". Il faut sécuriser la zone en face du centre commercial par des moyens temporaires qui ne soient pas ensuite en contradiction avec les nouvelles dispositions que nous proposons et étudions avec la Direction des Routes.

Le nouveau système de collecte des ordures ménagères et la redevance incitative seront mis en place.

Et aussi nous prendrons en compte la qualité indispensable de notre cadre de vie en établissant quelques massifs de fleurs !

Tout ne vient pas aussi vite qu'on le voudrait. Il faut aussi modérer nos ambitions à la mesure du possible... Mais restons raisonnablement optimistes et positifs.

Nous vous souhaitons très sincèrement à toutes et à tous une heureuse année 2010. Elle ne nous apportera sans doute pas tout ce que nous désirons mais, si nous le voulons vraiment, elle sera bonne.

La Municipalité

MODIFICATIONS DES TARIFS DU DROIT DU TIMBRE POUR LES PASSEPORTS



Depuis le 1er janvier 2010 le régime fiscal applicable aux passeports est modifié :

Passeport majeur : - 89 € si vous n'avez pas de photo d'identité
- 86 € si photos fournies

Passeport mineur : de + 15 ans

- 45 € sans photos
- 42 € si photos fournies

Passeport mineur - 15 ans

20 € sans photos
17 € si photos fournies

ATTENTION la mairie ne traite plus les dossiers de passeport, il faut prendre contact avec les mairies de la Côte St André, Roussillon ou Vienne

A compter du 1er JANVIER la population de la commune s'élève à 1011 habitants
Source INSEE

CHANGEMENT DE PLAQUES D'IMMATRICULATION

Depuis le jeudi 5 novembre 2009, et afin de favoriser le traitement des demandes, le service des cartes grises de la sous-préfecture de Vienne accueille :

- LE PUBLIC : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30.

- LE PUBLIC et LES PROFESSIONNELS de l'AUTOMOBILE sur RENDEZ-VOUS : les lundis, mardis et jeudis et vendredis de 13h à 16h (sauf le vendredi à 15h) et le mercredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h.

Les Rendez-vous sont à prendre soit à l'accueil de la sous-préfecture de Vienne, soit en téléphonant au : 04 74 53 26 25

La mairie ne traite plus les dossiers, ils doivent être envoyés en lettre recommandée avec accusé de réception + l'enveloppe affranchie pour le retour.

Pièces à joindre obligatoirement : l'ancienne carte grise, le certificat de vente, le certificat d'immatriculation (à retirer en mairie), l justificatif de domicile, 1 pièce d'identité, le contrôle technique si besoin.

Tarif par cheval fiscal * 43 € pour les véhicules de - 10 ans * 22 € pour les véhicule de + 10 ans

Dans les 2 cas rajouter 4 € pour les frais de gestion + 2.50 € pour les frais d'envois.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2009

SECURITE ROUTIERE

Eléments à caractère informatif

Monsieur Bruno DANNONAY adjoint en charge des questions de sécurité, fait part au Conseil d'une rencontre organisée avec les commerçants, copropriétaires du Centre Commercial « Le Suzon » au sujet du parking qui s'est instauré le long du RD 519 face aux commerces, animée par la Société GIR infrastructure.

Les copropriétaires rendront leur avis courant janvier lors de leur réunion statutaire.

Monsieur DANNONAY rend compte également de la réunion qui s'est tenue dans les locaux du Conseil Général Bièvre Valloire, en présence des principaux acteurs concernés par la sécurisation du RD 519.

Parmi les points examinés, il s'intéresse plus particulièrement à la création d'un rond point pour aménager le carrefour dit de la Barrière, à cheval sur les communes de Beaufort et ST Barthélemy, en soulignant toutes les contraintes, techniques, financières inhérentes à ce projet.

Il indique que l'ensemble de ce dossier sera transmis à la Direction Départementale des Routes pour une étude approfondie.

PROJET TANNERIE

Monsieur BECT, premier adjoint, informe le Conseil de la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le site de l'ancienne tannerie.

En effet, ceux-ci constitueraient par la revente de l'électricité ainsi produite un apport de ressources financières pour la commune et permettraient en outre la réalisation d'une couverture qui protégerait les bâtiments existants.

Il propose au Conseil la réalisation d'une étude de faisabilité auprès d'ERDF concernant ce projet.

Le Conseil, après échanges,

ACCEPTTE le principe de cette étude

CONSIDERANT la complexité de ce dossier,

DECIDE de confier sa mise en oeuvre à un architecte

DESIGNE M Bruno QUEMIN, architecte, sis à BEAUREPAIRE pour sa connaissance du site

SOLLICITE les subventions inhérentes à ce projet auprès des organismes compétents.

INSTALLATION DES DEFIBRILLATEURS

Monsieur Laurent ROUDET, Conseiller Municipal, expose au Conseil en sa qualité de pompier volontaire, les avantages qu'entraînerait l'acquisition d'un défibrillateur.

Il précise que cet appareil utilisé lors d'un arrêt cardiaque en complément d'un massage, augmente de façon spectaculaire les chances de survie sans séquelle des victimes de malaise.

Il donne une estimation du coût de cet équipement environ 1 500 euros H.T.

Le Conseil après en avoir délibéré,

ACCEPTTE le principe de cette acquisition

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2010

REFLECHIT pour retenir l'emplacement le plus judicieux

SUGGERE son installation dans un coffret extérieur, afin d'optimiser son utilisation.

EMPRUNT STADE

M BECT, adjoint en charge des finances, expose au Conseil la situation financière de la commune en cette fin d'année 2009.

Il explique qu'actuellement deux lignes de crédit contractées au premier trimestre 2009 pour financer le besoin d'investissement, notamment aménagement du stade, acquisition foncière, renouvellement du matériel de la cantine scolaire, des espaces verts et aménagements de sécurité, (ligne AO 109000 et LTI 9609382033 pour respectivement 60 000 et 150 000 euros) arrivent à échéance, et qu'il y a lieu de choisir un mode de financement plus adapté.

Il fait part des propositions de prêt reçues de différents organismes bancaires, et rappelle que la commune est en attente du versement de subventions du Conseil Général et de la FFF (Fédération Française de Football) à hauteur de 75 000 euros.

Ces subventions devraient être perçues sur l'exercice 2010.

Après cet exposé, il demande au Conseil de se prononcer quant au mode de financement à privilégier.

Le Conseil, après discussions,

CONSIDERANT le prochaine arrivée à échéance des lignes de crédit

CONSIDERANT l'ensemble des propositions émises par les organismes de crédit

DECIDE de contracter un prêt d'un montant de 210 000 euros, correspondant à l'intégralité du besoin de trésorerie de la commune.

DIT que les lignes de crédit AO 109000 et LTI 9609382033 seront remboursées selon les modalités prévues au contrat.

RETIENT la proposition de financement de La Caisse d'Epargne Rhône Alpes pour un prêt sur indice EURIBOR 3 mois + marge à 0.60 % sur 15 ans.

DIT que le remboursement du prêt s'effectuera à échéance trimestrielles et que la commission d'engagement s'élève à 150 euros

CHARGE M BECT, en vertu de sa délégation d'adjoint aux finances, des formalités administratives relatives à la signature de ce prêt.

CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC PONT ROUGE

M BECT, 1er adjoint, donne lecture du projet de convention qu'il souhaite établir avec les communes de BEAUFORT, PAJAY et POMMIER de Beaufort, relatif à l'aménagement et à l'entretien de l'éclairage de l'arrêt de bus du Pont Rouge, fréquenté par les scolaires de ces communes.

Il indique que toutes les communes concernées ont accepté de participer au financement de l'investissement de cette installation et précise qu'en revanche la commune de BEAUFORT refuse de prendre en charge les frais d'exploitation de cet équipement (consommation électrique, entretien,...)

Le Conseil à l'unanimité,

APPROUVE cette convention, dont le texte est annexé à la présente délibération.

13^{ÈME} MOIS CONTRACTUELS

M BECT explique au Conseil, les modalités d'attribution du 13^{ème} mois, applicables à l'ensemble des salariés titulaires.

Il propose que celui-ci soit attribué aux contractuels effectuant des missions de plus de 6 mois au prorata du nombre de mois de présence au sein de la collectivité.

Le Conseil après délibération,

APPROUVE à l'unanimité cette proposition.

DROIT DE PREEMPTION

Monsieur Gérard BECT, 1^{er} Adjoint fait part au Conseil du droit de préemption qu'il peut faire valoir sur les propriétés :

- JUNIQUE, sise 859 chemin de la Goutériat cadastrée AI 39
- OPAC, sise 789 route de Grenoble lot n°8 cadastrée ZB 91
- ESPENEL, sise la Cras cadastrée AL 127
- SCI ST BARTHELEMY, sise centre commercial le Suzon lot n°4 cadastrée AL 275

Le Conseil après délibération,

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption.

DROIT DE PREEMPTION FONDS DE COMMERCE

Monsieur Gérard BECT rappelle au Conseil la délibération du 15 mai 2006 qui a étendu le champ d'application du droit de préemption urbain aux fonds de commerce et baux commerciaux, en vertu de la loi N°2005-882 du 2 août 2005.

Il demande au Conseil de se prononcer concernant le fonds de commerce de la SARL RIVO (M et Mme RIVAUD Jean-Marc), propriétaire du restaurant pizzeria vente à emporter « La Nonna ».

Il précise que ce fonds fait l'objet d'un compromis de vente.

Le conseil après échange,

CONSIDERANT la continuité du service rendu à la population par les futurs repreneurs

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de ce bien.

DEMANDE DE SUBVENTION

Mme GUEDENET, adjointe chargée des affaires scolaires, expose au Conseil la demande de subvention de l'Institut Médico Educatif de Meyrieu les Etangs qui compte un enfant de SAINT BARTHELEMY dans ses effectifs.

Le Conseil après discussion

DECIDE d'allouer une subvention de 34 euros à l'Institut Médico Educatif de Meyrieu les Etangs

DIT que le crédit sera voté au budget 2010.

RAPPORT ANNUEL DU SE 38

M Bernard GUILLOT, Conseiller délégué, expose au Conseil le rapport annuel du SE 38 (Syndicat Energie de l'Isère) au titre de l'année 2008 présenté lors du Comité syndical du 30 novembre 2009.

Il fait part du courrier de M LACHAT, Président de cet organisme, qui demande au Conseil de prendre acte de ce rapport par délibération en vertu des articles L1411-13 et L1411-14 du Code général des Collectivités Territoriales, relatifs à l'exploitation des services publics délégués.

Le Conseil après avoir entendu cet exposé,

APPROUVE à l'unanimité le rapport annuel du SE 38.

COMMERCE AMBULANT

M BECT donne lecture au Conseil du courrier de M Paul BALLESTA sollicitant une autorisation d'occupation du domaine public pour exercer une activité de confection et vente de pizzas à emporter dans un camion ambulant.

Le Conseil après réflexion,

AUTORISE Monsieur BALLESTA à s'installer Place de l'église une soirée par semaine moyennant un droit de place mensuel de 51 euros.

ACCUEIL DES ENFANTS DE 3 ANS ECOLE MATERNELLE

Mme GUEDENET, adjointe chargée des affaires scolaires, informe le Conseil de l'entrée en vigueur de nouvelles directives, permettant à la demande des parents, et dans la limite des places disponibles dans la classe de petite section de maternelle, la scolarisation des enfants de 3 ans le lendemain de leur anniversaire.

Le Conseil après échanges,

DIT que les demandes d'inscription des enfants concernés seront reçues en Mairie et soumises à l'approbation de la Directrice du groupe scolaire pour les critères d'effectif et de propreté.

COURRIER ORON ET PATRIMOINE

M BECT donne lecture du courrier de Monsieur Jean CHENAVAS, Président de l'association Oron et Patrimoine par lequel il soumet à l'approbation du Conseil le projet de l'association consistant en la réalisation d'un four à pain.

Le Conseil après délibération,

APPROUVE la construction de cet ouvrage au stade municipal

DEMANDE à l'association d'en végétaliser les abords afin de faire de cet espace un lieu de convivialité

MANIFESTATIONS

**MERCREDI 3 FEVRIER 2010
APRES MIDI**



Votre magasin JOUPI
CC commercial du Suzon
Organise gratuitement
UNE CREPE PARTY

Venez nombreux

FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE

PAJAY

14 FEVRIER 2010

tournoi en salle jeunes U15 le matin, tournoi en salle jeunes U17 l'après midi

20 FEVRIER 2010

tournoi en salle jeunes U7 le matin, tournoi en salle jeunes U9 l'après midi

21 FEVRIER 2010

tournoi en salle jeunes U11 le matin, tournoi en salle jeunes U13 l'après midi

Renseignement : www.formafoot-bievrevalluire.com



PUCES DE LA GARE A BEAUREPAIRE

tous les 1ers dimanche du
mois :

pas de réservation

jusqu'à 150 exposants

6€ les 2 mètres linéaires

Horaires 6 h 00 à 12 h 00

contact Association amis de la gare

52, Avenue Jean Jaurès 38270 Beaurepaire

Toute l'équipe du sou des écoles De ST BARTHELEMY vous souhaite une très bonne année 2010.

Nous vous remercions pour votre présence et votre participation à nos différentes manifestations qui permettent à tous les enfants de l'école de bénéficier d'achat de matériel neuf et de sorties.

Nous vous rappelons que

notre loto annuel se déroulera

le dimanche 7 février à partir de 13h30

et nous vous souhaitons nombreux, les premiers

lots : écran plat combi dvd, dvd portable enfant,

pierrade etc...



Merci

L'équipe du sou des écoles



LA TRUITE DE ST BARTHELEMY DIMANCHE 14 FÉVRIER

Matinée boudins à la chaudière, saucisses et gueuses, dégustations gratuites

Rendez-vous au stade à partir de 8h30

Le meilleur accueil vous sera réservé, merci de votre participation

Martial LHORME, vice-président

COMMUNIQUE

La Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire passe à la Redevance Incitative

Les élus de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire ont voté contre l'installation d'une usine d'incinération au niveau du SICTOM de la Bièvre. Souhaitant ne pas être uniquement une force d'opposition, ils ont également décidé d'étudier la possibilité de réduire la quantité des déchets à enfouir par la mise en place de la redevance incitative. Le Conseil Général a financé, dans le cadre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets, une étude qui a été confiée au bureau Inddigo.

Après examen des différents scénarii, la solution retenue consiste en une collecte des ordures ménagères sur le principe du porte à porte, dans des bacs fournis par la CCTB, identifiés au foyer par une puce électronique. Le camion de collecte sera doté d'un système informatique et chaque levée de bac sera enregistrée ce qui donnera lieu à une facturation. Le producteur d'ordures ménagères qui aura pris soin de trier les éléments recyclables et de composter les déchets fermentescibles, aura ainsi la possibilité de ne présenter son bac qu'une fois sur deux ou trois à la collecte. Les foyers qui pratiquent le tri sélectif auront, par ce biais là, une facture moins importante que ceux qui ne le pratiquent pas.

Depuis 2004, la CCTB a mis en place la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, basée sur le foncier bâti. Cette taxe sera supprimée et remplacée par une facturation à l'usager en fonction de son utilisation du service environnement. En effet, cette dernière sera la transparence même de l'usage du service à l'exemple du compteur d'eau ou électrique où l'on paye son abonnement et sa consommation.

La CCTB ne fait que devancer l'obligation faite par le Grenelle de l'Environnement et applicable en 2015, de réduire la quantité de déchets produits par foyer.

Il se tiendra une réunion publique afin d'informer la population du changement de gestion du service environnement le

Suite à ces réunions, des enquêtrices passeront dans chaque foyer du territoire pour recueillir les informations nécessaires à une amélioration de la collecte des déchets. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Cette enquête sera suivie de la distribution des bacs munis de puces électroniques. Une période de mise en place se déroulera de juillet à fin décembre 2010 avec une facturation fictive en janvier 2011.

La facturation réelle débutera au 1^{er} janvier 2011 pour une facturation au semestre échu.

INFOS PRATIQUES



CONTACT Anne-Marie JACQ

1 rue de la Gare 38950 - ST MARTIN LE VINOUX

Tél : 04.76.70.44.68 / Fax : 04.76.70.75.85

Centres de distribution alimentaire

Echirrolles - L'Isle d'Abeau - St Maurice l'Exil - Vienne - Fontaine -
La Mure - St Simeon de Bressieux - Villefontaine - Grenoble nord - Grenoble sud - La Tour du Pin - Tignieu Jamezieu - Morestel - St Marcellin.



COMMUNE DE
ST BARTHELEMY
(Isère)



REUNION PUBLIQUE SUR LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

(MODIFICATION SUR
LE REGLEMENT DES ORDURES MENAGERES)



Saint Barthélemy - Beaurepaire :

le **02 février 2010** à 20h à la
salle polyvalente
de **Beaurepaire**

Cybercentre

MAISON DES HABITANTS

Place du jeu de Paume
12 côté de la salle du Rocher
38270 Beaurepaire
☎ 04.74.79.51.84

Ouvert à tous, il permet aux personnes non connectées à Internet ou n'ayant pas d'ordinateur à la maison, d'utiliser les outils de bureautique, d'effectuer des recherches, d'envoyer des E-mail, ou encore de se détendre.

Ouvert l'après-midi en semaine, et le samedi matin.



Commune de
Beaurepaire



Territoire de
Beaurepaire

Centre Social et Culturel de
l'Île du Battoir

Chemin du 5 août 1944
38270 BEAUREPAIRE
Tél. : 04/74/79/07/20

Animations Cantonales

Programme Février 2010

De 14h30 à 17h30

Un programme
à mourir de rire



Pour tous, tout mineur doit être
accompagné d'un adulte

Attention sur vos villages
un indice vous mènera
au Dahu.
Mais pour le trouver
vous aurez besoin
de tout les indices.
Chaque village
sera t'il assez fort
pour relever son défi et
retrouver le
célèbre DAHU



Le village de Primarette,
vous sollicite.
Les animatrices auront la missions
de vous apporter sur chaque
communes une pièce de puzzle à décorer à
votre guise.

Cette pièce sera rapportée le jour de la chasse à
l'œuf, c'est-à-dire le dimanche 4 avril entre 10h
et 12h.

Les pièces seront montées les unes contre les
autres pour représenter au final VENEZ
VOIR

Les habitants de Primarette et le Centre Social
comptent sur vous.

Rencontrons—nous tous :

Rendez-vous :

A Pisieu : Soirée « fureur » connaissez vous vos classiques
et les chanteurs du moment ... le vendredi 19 février à
18h00

A Moissieu sur Dolon pour une « Chasse au Dahu » le
vendredi 26 février à 18h00

Chasse au DAHU

Les traditions locales rapportent que cette chasse se
pratique en battue, dans une forêt si possible épaisse et sombre, et même de nuit. Pour
chasser le dahu, il faut un sac et des bâtons. En tapant régulièrement du bâton contre
les arbres, les chasseurs effrancheraient l'animal et parviendraient à lui faire perdre
l'équilibre. C'est alors qu'interviendra « une personne du village », postée en contre-
bas avec le sac ouvert, et investie par les « initiés » de la mission très valorisante de
capturer l'animal.

C'est parti pour une soirée de fou rire autour
d'un grand karaoké.

Fureur

Sous la houlette d'Elodie et de Julie, deux équipes de stars : les filles vont lutter contre
les garçons s'affrontent en chantant, en beuzant sur les tubes d'hier (pour les parents) et
d'aujourd'hui (pour les enfants).

Tarifs :

Une participation de 1 € est demandée aux participants à régler sur
place. Chacun peut apporter une boisson, un gâteau, des fruits pour
partager le goûter en commun à la fin de l'activité, s'il le souhaite.

Inscriptions et renseignements aux horaires suivants ou par
téléphone, auprès de Sabine :

Du lundi au vendredi 9h -18h
9h00 à 12h00 et 14h à 18h00

DU 15 au 19 février

Lundi 15	Mardi 16	Mercredi 17	Jeudi 18	Vendredi 19
PACT Création d'une pièce de puzzle - Atelier ludomobile	MOISSIEU SUR DOLON Création d'une pièce de puzzle— Relooking et cuisine	Saint JULIEN DE L'HERMS Création d'une pièce de puzzle - Relooking et Qui suis je ?	JARCIEU Création d'une pièce de puzzle - Activités avec la bibliothèque	Saint BARTHELEMY Création d'une pièce de puzzle - Masques en plâtre
PRIMARETTE Atelier pour préparer la chasse à l'œuf : Création d'une pièce de puzzle et des affiches	REVEL TOURDAN Création d'une pièce de puzzle - Masque en plâtre	PISIEU Création d'une pièce de puzzle - confection de Crêpes et Casino géant ou ludomobile	POMMIER DE BEAUREPAIRE Création d'une pièce de puzzle - Casino géant ou ludomobile	Rendez-vous 18h00 À Pisieu Pour une soirée FUREUR ou crêpes jeux

DU 22 au 26 février

Lundi 22	Mardi 23	Mercredi 24	Jeudi 25	Vendredi 26
PACT Poules, renards, Vipères Création en plastique fou	MOISSIEU SUR DOLON Scrapbooking, casino	Saint JULIEN DE L'HERMS Scrapbooking Et crêpes party Jeux : dessinez c'est gagner	JARCIEU Grand jeu : Tour du monde en 2h00	Saint BARTHELEMY Peinture des masques Et brochette de fruits
PRIMARETTE Atelier pour préparer la chasse à l'œuf : Balade pour reconnaî- tre le parcours et idées jeu de piste	REVEL TOURDAN Pâte à sel : créons notre coccinelle ! Queue du renard !	PISIEU Grand jeu : la Peste Et fabrication en pâte fimo	POMMIER DE BEAUREPAIRE Jeu de piste dans Pommier et Plastique fou	Rendez-vous 18h00 A Moissieu sur Dolon Pour une célèbre chasse au DAHU



ASPIT EMPLOI

POUR VOS BESOINS EN MAIN D'ŒUVRE POUR VOS RECHERCHES D'EMPLOI

L'association ASPIT EMPLOI est conventionnée par les services de l'Etat pour mettre à la disposition de toute personne physique ou morale (particulier, association, collectivité locale, entreprise, agriculteur, artisan) les compétences de personnes sans emploi ou en situation réduite de travail.

ASPIT EMPLOI se charge de toutes les formalités administratives (contrat de travail, déclaration d'embauche, facturation, fiche de salaire, formation...).

ASPIT EMPLOI intervient sur les 5 Communautés de Communes du Territoire de Bièvre.

Quelques exemples de contrats de mise à disposition: ménage, jardinage, petit bricolage, remplacement d'arrêt maladie, emploi administratif, manutention

Quelques chiffres pour 2009 :

- 300 personnes salariées,
- 64 500 heures générées dont plus de 30 000 chez les particuliers (ménage, jardinage, petit bricolage).

Pour les emplois de ménage et jardinage, 50% du montant facturé est déductible de vos impôts.

N'hésitez pas à vous renseigner au siège à St Pierre de Bressieux
04 74 20 13 77.



Concours de Gardien de la Paix POLICE NATIONALE

date limite des inscriptions : 08 mars 2010

début des épreuves : 08 avril 2010

RENSEIGNEMENTS :

**Pôle Promotion Egalité Communication
92 Cours Vitton – 69006 LYON**

tél : 0821 36 22 22*

* prix d'un appel local depuis un poste fixe, du lundi au vendredi, 09h00-12h30 et 13h30-17h30



PENSEZ A CLASSER, A TRIER, A ARCHIVER

LOGEMENT	Documents à conserver	délais
Loyer	Quittances, avis d'échéances	5 ans
Charges locatives	Justificatifs du paiement	5 ans
Charges de copropriété	Justificatifs du paiement	10 ans
Eau	Quittances	2 ans
EDF-GDF	Quittances	5 ans
Téléphone	Factures	Durée du contrat
Crédit immobilier	Contrats justificatifs des Remboursements, lettres de rappel	10 ans après la dernière échéance
IMPÔTS		
Impôts sur le revenu	Déclarations, avis d'imposition, rappels, accords de délais, dégrèvements	4 ans
Impôts locaux	Déclarations, avis d'imposition, rappels, accords de délais, dégrèvements	4 ans
Taxes TV	Factures redevance	3 ans
BIENS DE CONSOMMATION		
Articles achetés au comptant	Factures	2 ans
Articles achetés à crédit	Contrats, relevés de compte du crédit, courriers (à compter de chaque mensualité)	2 ans
SERVICES ET TRAVAUX		
Hôtel, restaurant	Notes	6 mois
Electricien	Devis, contrat, factures	10 ans
Plombier	Devis, contrats, factures	10 ans
Garagiste	Devis, contrats, factures	10 ans
Auto-école	Factures	10 ans
Entrepreneur du bâtiment	Devis, contrats, factures (gros travaux)	30 ans
SOINS		
Dentiste, médecin	Notes de frais, d'honoraires	2 ans
Sécurité sociale, mutuelle	Avis de remboursements	2 ans
Dossier médical		à vie

ASSURANCES	Documents à conserver	délais
Scolaire	Appels de cotisations, justificatifs de paiement	2 ans
Habitation, automobile	Pièces du contrat	10 ans
Vie	Pièces du contrat	Durée contrat
JUSTICE		
Avocats	Notes de frais et honoraires	5 ans
Notaires	Notes de frais et honoraires	5 ans
Huissiers	Notes de frais et honoraires	1 an
Pension enfant	Justificatifs des paiements	5 ans
BANQUES		
Relevés de compte		10 ans
Talons de chèques		30 ans
EMPLOI		
Contrats de travail	Possibilité de reconstitution de carrière auprès du CICAS - tel : 04 76 47 43 00 Rue Saint-Joseph 38000 Grenoble	à vie
Fiches de paie		à vie
Indemnités journalières maladie		à vie
A.S.S.E.D.I.C.	Justificatifs de paiement	à vie
FAMILLE		
Livret de famille		à vie
Carte d'identité		10 ans
Carte de séjour		10 ans
Permis de conduire		à vie
Passport		5 ans
Diplômes		à vie
Acte de mariage		à vie
Jugement de divorce		à vie
Succession		à vie
Acte de naissance		à vie
Carnet de santé		à vie
Caisse d'allocations familiales	Notification de droits (la CAF effectue des rappels sur 2 ans et peut remonter à 30 ans pour de fausses déclarations)	5 ans



Recensement militaire 1er trimestre 2010 :

"Tous les jeunes (filles et garçons) de nationalité française ayant 16 ans révolu doivent **obligatoirement se faire recenser en Mairie.**

Pour cela il suffit d'apporter :

- * une carte d'identité ou d'un document justifiant de la nationalité française,
- * le livret de famille,
- * un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement sera remise au jeune, elle est indispensable pour la journée d'appel de préparation à la Défense mais également pour s'inscrire aux examens permis auto ou moto, baccalauréat... "

Ceux qui n'ont pas satisfait à cette obligation peuvent régulariser jusqu'à 25 ans

REFORME DES NATURALISATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2010

Une réforme importante du processus de naturalisation est engagée.

Dorénavant toute demande de naturalisation s'effectue à la Sous Préfecture de Vienne.

Horaire d'ouverture : lundi et mardi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h, mercredi de 8h30 à 11h30, jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h, vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 15h et samedi de 8h30 à 11h30.

Elle accueille, réalise les entretiens individuels et instruit les dossiers de demande de naturalisation.

Cette nouvelle organisation permet :

- * l'égalité de traitement pour tous les demandeurs à la naturalisation
- * l'accélération de la procédure en termes de délais en évitant les demandes de compléments de pièces répétées.

**PRESENCE OBLIGATOIRE DE CHAQUE PERSONNE DEPOSANT UN DOSSIER
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

Information Sous Préfecture de Vienne

ANNONCE « DIMANCHE VALLOIRE »



«Pour des raisons de santé et à son grand regret, Mme ARGOUD Marie Thérèse n'est plus en mesure de rester correspondante du journal « dimanche Valloire »

Toute personne intéressée par sa succession est priée de contacter M. JANIN au 04 47 86 11 à JARCIEU.

LE COURAGE N'EST PAS NUISIBLE...

Régulièrement des lettres anonymes sont déposées dans la boîte aux lettres de la Mairie aussi bien que dans celles des élus.

Nous tenons à informer les auteurs de telles missives qu'il est tout à fait inutile de perdre leur temps à la rédaction de quelque écrit que ce soit, nous ne publions et ne nous intéressons qu'aux courriers de celles et ceux qui ont le courage de se présenter (nom, prénom, adresse, contact téléphonique) et ont le mérite d'avoir des opinions ainsi que de les exprimer honnêtement.

Notre droit de réponse ainsi que nos publications pourront bénéficier de l'anonymat à la demande des intervenants sous réserve de la véracité des données reçues.

Il en est ainsi, le dialogue et la clarté sont les éléments indispensables à la mise en place de diverses actions visant à régler les différents problèmes.

Le fait de se cacher derrière « les amis des animaux » quels qu'ils soient, les divers propos amers et vengeurs, dénués de sens, reçus, montrent bien l'esprit médiocre, malsain, qui anime les auteurs de tels articles.

Pour vivre mieux dans notre commune l'implication de tous est primordiale.

Gislène PUPAT, Commission Communication.



**L'ADMR de Beaurepaire
recherche des bénévoles**

Nous avons besoin de vous

Cette équipe de bénévoles assure diverses missions :

- * trésorerie
- * informatique
- * visites auprès des personnes aidées
- * secrétariat
- * relations avec les partenaires (élus, caisse de retraite etc...)

L'association intervient sur 5 communes :
BEAUREPAIRE, PISIEU, POMMIER DE
BEAUREPAIRE, ST BARTHÉLÉMY,
ST JULIEN DE L'HERMS

Permanences au local ADMR

7 rue Luzy Dufeillant 38270 BEAUREPAIRE

Mardi – mercredi – jeudi – samedi de 9 h à 11 h
et Vendredi de 9 h à 11 h et de 15 h à 17 h

Tél 04 74 79 73 94

aux heures de permanences